BANDOL LOSIRS ET CULTURE

Association loi 1901 immatriculée au RNA sous le n° W832000914
Siège social : 1469 Chemin de Naron – 83150 BANDOL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à dix heures, les adhérents de l'association dénommée Bandol Loisirs et Culture, association inscrite au RNA sous le numéro W832000914, se sont réunis dans la salle de l'étoile bandolaise Rue Didier Daurat – 83150 BANDOL, sur la convocation qui leur a été faite par le président, conformément aux prescriptions des statuts de l'association.

Monsieur François LEBALLEUR, président de l'association, préside la séance et est assisté de Sandrine LOCARD, secrétaire de séance, et de Anne-Marie KEHIAYAN et Martine MATHIEU scrutatrices. Il constate au vu de la feuille d'émargement que 281 adhérents sont présents ou représentés. Il rappelle à l'assemblée qu'aucun quorum n'est requis car les convocations ont été affichées et adressées régulièrement dans le respect des dispositions statutaires. L'assemblée peut valablement délibérer et la séance est ouverte à 10h25.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Lecture puis vote du rapport moral et d'activité sur l'exercice 2023/2024
- Lecture du rapport financier sur l'exercice 2023/2024
- Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes sur l'exercice 2023/2024
- Vote du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2023/2024
- Affectation du résultat de l'exercice 2023/2024
- Appel à candidature au poste de vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024/2025
- Lecture par chaque animateur d'atelier de leur bilan sur l'exercice 2023/2024 et objectifs sur l'exercice 2024/2025
- Prise de parole de Madame Marlène NADJARIAN représentant Monsieur Jean-Paul Joseph, maire de Bandol
- Information sur les cinq administrateurs démissionnaires
- Information sur l'administrateur sortant
- Présentation de la candidature de huit nouveaux administrateurs, puis vote et annonce après dépouillement, des résultats.
- Annonce par le président, suite à la réunion du nouveau conseil d'administration, des membres composant le bureau de l'association.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture, le rapport moral et d'activité du président est approuvé par vote à main levée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture de son rapport financier par le trésorier, et lecture de leur rapport par les vérificateurs aux comptes, le rapport financier et les comptes sont approuvés par vote à main levée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice d'un montant de 5772.41 E au compte « Projet associatif » afin :

- d'exonérer de cotisation annuelle sur l'exercice 2024/25 les adhérents atteignant 90 ans au cours dudit exercice (soit 15 adhérents environ et 375 E)
- pour le surplus, de financer des travaux de rénovation des locaux du siège social de l'association.

Cette décision est prise par vote à main levée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Messieurs Pierre Gompel et Alain Chemin proposent leur candidature au poste de vérificateur aux comptes pour la saison 2024/2025. L'assemblée approuve par vote à main levée à l'unanimité ces deux candidatures.

CINQUIEME RESOLUTION

Le président informe l'assemblée que Guy Herr administrateur élu en octobre 2020, Christine Orban et Chantal Rapeto administratrices élues en octobre 2022, Karim Oumansour administrateur élu en octobre 2022 ainsi que François Peyras administrateur élu en octobre 2023 ont démissionné.

Le président informe l'assemblée que son propre mandat d'administrateur de quatre ans arrive à échéance et qu'il n'en demande pas la reconduction. Il précise que les mandats de Pascale Richard, Martine Mathieu et Marc Vanschamelhout se poursuivent.

Le président présente à l'assemblée la candidature au poste d'administrateur de :

- Jean-Paul Hue
- Jean-Paul Salvan
- Didier Dubourg
- Daniel Durand
- Ana Marques
- Gérard Truttet
- Gérard Cunis
- Sandrine Locard

Après que chaque candidat(e) se soit présenté(e) à l'assemblée, le président appelle celle-ci à voter par bulletin secret pour se prononcer sur ces huit candidatures.

Après dépouillement, il annonce que les huit candidats sont élus chacun à la majorité des adhérents présents et représentés.

Le nouveau conseil d'administration s'est réuni immédiatement après le vote des adhérents, et le président annonce à l'assemblée les membres du nouveau Bureau :

- Président : Martine Mathieu
- Vice-Président : Jean-Paul Salvan
- Trésorier : Didier Dubourg
- Trésorier adjoint : Gérard Cunis
- Secrétaire : Sandrine Locard
- Secrétaire adjointe : Pascale Richard

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 12h40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente entrante, le président sortant et la secrétaire.

La présidente entrante	Le président sortant	La secrétaire
Martine Mathieu	François Leballeur	Sandrine Locard